

A RÉGION

BARREAU Entre « l'acte d'avocat » et la réforme de la procédure pénale

2010, espoir et inquiétude

GRENOBLE

Entouré du secrétaire général du conseil de l'Ordre M^e Arnaud Mathieu (par ailleurs secrétaire général de l'Union départementale des jeunes avocats) et de sa secrétaire générale adjointe M^e Evelyne Tauleigne _ deux postes qu'il a créés _ le bâtonnier Jean-Luc Medina fait un point d'abordage de sa première année de mandature.

« Il y a pour la profession un grand sujet d'espoir, c'est l'acte d'avocat, qui devrait entrer en vigueur au printemps. » Acte sécurisé (mais non exécutoire comme le reste seul l'acte authentique passé devant notaire) « il va permettre à l'avocat d'intervenir dans tous les domaines du droit », enchaîne M^e Mathieu. Une avancée « considérable ».

Mais il y a aussi pour la profession « un grand sujet

d'inquiétude », celui des gardes à vue, et la prochaine réforme de la procédure pénale. M^e Claude Coutaz, président départemental du Syndicat des avocats de France, se bat « pour que l'avocat ait, comme partout en Europe, sa place dès le début de la garde à vue, et pas pour un entretien de courtoisie ».

Le bâtonnier Medina évoque le risque « d'autres Outreau »

« Car c'est là que tout commence », souligne M^e Medina, « Outreau, c'est le drame d'aveux passés en garde à vue. C'est beaucoup plus fréquent qu'on ne le croit, c'est même, pour nous, d'une extrême banalité. Et c'est pour ça que l'assistance d'un avocat est nécessaire dès le premier interrogatoire ».

Outreau, encore et toujours, au nom duquel on justifie la suppression du juge d'instruction, « qui est placé

dans la situation schizophrénique d'avoir à instruire à charge et à décharge. Au moins, avec le parquet, ce sera clair ». Avec un premier risque, souligne le bâtonnier, celui de « l'étouffement des affaires sensibles ». Et un autre si comme il le semble _ en l'absence du texte _ le « juge de l'enquête doit avoir encore moins de moyens que le juge d'instruction. Ce serait alors catastrophique pour la défense, et la porte ouverte à d'autres Outreau », estime M^e Medina, « très très inquiet ». Mais si lui regrette qu'on n'ait même pas mis en vigueur la collégialité de l'instruction, pourtant inscrite dans la loi _ après Outreau justement _ M^e Coutaz lui, espère encore que la réforme accordera l'indépendance au parquet. « Et un rôle plus directeur à l'avocat au procès. » 2010, inquiétudes et espoirs.

Claire SIRAND

Six initiatives déjà bouclées

En prenant ses fonctions il y a un mois, le bâtonnier Medina avait promis à son conseil de l'Ordre qu'il aurait du travail, il n'avait pas menti : il était dès hier en mesure d'annoncer six initiatives déjà finalisées.

La création d'un institut des droits de l'homme, qui a vocation à positionner le barreau à l'extérieur, et que présidera M^e Arnaud Levy-Soussan.

La création d'un institut de droit des affaires, que présidera M^e Laurence Guschian.

La création d'un magazine destiné aux décideurs et

chefs d'entreprise, première livraison fin mars (10 000 exemplaires).

Des mesures en faveur du jeune barreau _ ainsi la rétrocession d'honoraires _ et en particulier, des femmes. « Il s'agit, précise M^e Medina, de mettre en place un système de prévoyance en cas de congé maternité, pour que la future mère ne mette pas son cabinet en péril si elle est libérale ; ou, si elle est collaboratrice, que l'annonce de la naissance soit effectivement reçue comme un heureux événement dans le cabinet qui l'emploie, ce qui n'est, pas

toujours le cas... » Une solidarité « plus que nécessaire » que jusqu'ici seul le barreau de Paris avait ainsi mutualisée.

Cinquième mesure, le programme en faveur de l'informatisation des cabinets (RPVA, réseau privé virtuel entre avocats) que dirigera M^e Benoît Pin ; un programme « crucial », en fonction de la totale dématérialisation des procédures : la date butoir, rappelle M^e Tauleigne, est fixée au 1^{er} janvier 2011.

Enfin un programme de formation d'excellence a été confié à M^e Chantal Pillet.